

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT

Par fonfon111 Postée le 24/01/2024 13:41

Bonjour, Je souhaiterais savoir la démarche à suivre afin d'effectuer une cure de désintoxication alcoolique. merci par avance

Mise en ligne le 26/01/2024

Bonjour,

Les cures hospitalières dans le cas de l'alcoolisme, permettent aux patients d'être encadrés, abstinents et de pouvoir surmonter les symptômes du manque physique de l'alcool.

La désintoxication n'est pas un terme complètement approprié car l'addiction est un fonctionnement complexe qui dépend de ce que vit la personne à travers ses émotions ou ses angoisses.

Une demande de cure hospitalière peut se faire directement auprès d'un centre de cure. Il vous faudra remplir un dossier accompagné du courrier d'un médecin. Le centre de cure vous proposera un entretien pour vous expliquer leurs conditions et délais d'admission.

Il faut savoir aussi qu'une cure de sevrage n'est pas la seule forme de soin concernant l'addiction.

Il est également possible de trouver un accompagnement sous forme de suivi dans un centre de soin en addictologie. Ces centres proposent des consultations individuelles, confidentielles et gratuites de médecins, psychologues et travailleurs social.

Ces suivis peuvent être complémentaires à une cure hospitalière. Et parfois ils peuvent la remplacer. Car il est en effet possible d'être accompagné par un médecin pour se confronter à l'arrêt de l'alcool depuis chez soi.

Les consultations du psychologue si elles sont régulières permettent de faire un travail sur soi pour modifier de manière durable le fonctionnement qui installe l'addiction.

Le travailleur social peut selon les besoins informer et accompagner la personne dans des démarches permettant d'améliorer les conditions sociales, professionnelles ou matérielles.

Nous vous proposons ci-dessous des listes d'adresses de centre de cure hospitalière de 7 jours, de centre de cure hospitalière longue et de centre de soin en addictologie permettant d'avoir un suivi.

Il vous serait possible de faire un point plus précis concernant votre situation et le choix des orientations en contactant directement un écoutant de notre service. Nous répondons par téléphone de 8h à 2h, 7j/7j au 0 980 980 930. L'appel est anonyme et non surtaxé. Nous répondons également par tchat de 14h à minuit en semaine et de 14h à 20h le week-end et les jours fériés.

Bien cordialement

En savoir plus :

- Centre de cure de 7 jours
- Centre de cure de plus de 7 jours
- Centre de soin en addictologie